HarbisonWalker

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur du produit KAST-O-LITE 30 LI PLUS

Autres moyens d'identification

Brand Code 5874

Utilisation recommandée Uniquement à des fins industrielles.

Restrictions conseillées Les opérateurs (et vos clients ou utilisateurs en cas de revente) doivent être informés de la

présence potentielle de poussières inhalables et de silice cristalline inhalable, ainsi que de leurs risques. Une formation adéquate à l'utilisation et à la manipulation correctes de ce produit doit être

fournie le cas échéant, conformément aux réglementations en vigueur.

Manufacturer/Supplier information

Fabricant

Nom de la société HarbisonWalker International

Adresse 1305 Cherrington Parkway, Suite 100

Moon Township, Pennsylvania 15108 États-Unis

Téléphone General Phone: 412-375-6600

Site Web www.thinkHWI.com

Numéro de téléphone CHEMTREC 24 HOUR 1-800-424-9300

d'urgence EMERGENCY #

2. Identification du/des danger(s)

Dangers physiques Non classé.

Risques pour la santé Cancérogénicité Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes Catégorie 2

cibles, exposition répétée

Risques pour Non classé.

l'Environnement

Définition des dangers selon

I'OSHA

Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur Danger

Mention de danger Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes

les mesures de sécurité. Ne pas respirer la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs, la vaporisation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du

visage.

Intervention Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Entreposage Garder sous clef.

Élimination Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA)

Aucuns connus.

Nom de la matière : KAST-O-LITE 30 LI PLUS

5874 Version n°: 01 Date de publication: 15-août-2016

1 / 9

Renseignements supplémentaires

Les utilisateurs devraient être informés de la présence potentielle de poussières respirables et la silice cristalline mais aussi leurs dangers potentiels. La surexposition à la poussière respirable de la silice cristalline (quartz ou cristobalite, inférieure ou égale à 5 microns dans la taille) peut conduire à la silicose chez les humains, qui est une maladie pulmonaire progressive et irréversible. Formation dans l'utilisation et la manutention de ce matériau approprié devraient être prévus comme requis en vertu de règlements applicables.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Kyanite		1302-76-7	20 - 40
Aluminium Oxide (Non-Fibrous)		1344-28-1	10 - 20
Ciment, Alumine, Chemicals		65997-16-2	10 - 20
Cristobalite		14464-46-1	2.5 - 10
Mullite		1302-93-8	2.5 - 10
Quartz (SiO2)		14808-60-7	2.5 - 10
silice amorphe	Silice amorphe sublimée SILICA (CRYSTALLINE FREE)	7631-86-9	1 - 2.5
DIOXYDE DE TITANE		13463-67-7	1 - 2.5
Autres composés sous les niveaux déclarables			10 - 20

^{*} Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

InhalationSortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.Contact cutanéLaver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.Contact avec les yeux.Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.IngestionRincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteursChoisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

appropriés

Méthodes d'extinction inappropriées

Non disponible.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Sans objet.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers Non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Nom de la matière : KAST-O-LITE 30 LI PLUS 5874 Version n°: 01 Date de publication: 15-août-2016 Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Minimiser la formation de poussières en suspension dans l'air. Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas respirer les poussières. Ne pas respirer les poussières. Éviter l'exposition prolongée. Si possible, manipuler dans un système clos. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité Garder sous clef. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 C Composants	Type	Valeur	Forme
Cristobalite (CAS 14464-46-1)	TWA	0.15 mg/m3	Poussières totales.
•		0.05 mg/m3	Respirable.
		1.2 mppcf	Respirable.
Quartz (SiO2) (CAS 4808-60-7)	TWA	0.3 mg/m3	Poussières totales.
		0.1 mg/m3	Respirable.
		2.4 mppcf	Respirable.
ilice amorphe (CAS '631-86-9)	TWA	0.8 mg/m3	
		20 mppcf	
TATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1	Limites de contaminants aérie	ns (29 CFR 1910.1000)	
Composants	Туре	Valeur	Forme
Aluminium Oxide Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussières totales.
DIOXYDE DE TITANE (CAS .3463-67-7)	PEL (limite d'exposition admissible)	15 mg/m3	Poussières totales.
TATS-UNIS. Valeurs limites d'e	-		
Composants	Туре	Valeur	Forme
Aluminium Oxide Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Cristobalité (CAS 14464-46-1)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
(yanite (CAS 1302-76-7)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
/ullite (CAS 1302-93-8)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Quartz (SiO2) (CAS 4808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
	de to Chemical Hazards (guide o		
Composants	Туре	Valeur	Forme
Cristobalite (CAS 4464-46-1)	TWA	3 fibres/cm3	Fibre.
-		3 fibres/cm3	Poussière.
		5 mg/m3	Fibre, totale
		5 mg/m3	fibres, poussière totale
Quartz (SiO2) (CAS .4808-60-7)	TWA	0.05 mg/m3	Poussière respirable.

Nom de la matière : KAST-O-LITE 30 LI PLUS

5874 Version n°: 01 Date de publication: 15-août-2016 3 / 9

États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). **Forme Valeur** Composants Type

silice amorphe (CAS **TWA** 6 ma/m3

7631-86-9)

Valeurs limites biologiques

Directives au sujet de

l'exposition

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Une exposition professionnelle à de la poussière nuisible (totale et respirable) et à de la silice

cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.

Contrôles techniques Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les appropriés

débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau

acceptable.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des

En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.

yeux

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Autre L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la

poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.









Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Solide. **Forme** Solide.

Non disponible. Couleur Odeur Non disponible. Seuil de perception de

l'odeur

Non disponible.

Non disponible. Point de fusion/point de Non disponible.

congélation

Température d'ébullition

initiale et intervalle

d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair Non disponible. Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité -Non disponible.

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosivité -

Non disponible.

inférieure (%)

Nom de la matière : KAST-O-LITE 30 LI PLUS

Limite d'explosivité supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible. Densité de la vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité(s)

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de répartition Non disponible.

(n-octanol/eau)

Non disponible.

Température d'auto-inflammation

Température de

Non disponible.

décomposition

Viscosité Non disponible. 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides. Oxydants puissants. Chlore L'incompatibilité est strictement basée sur des réactions

théoriques possibles entre espèces chimiques et peut ne pas être spécifique à l'exposition

d'application industrielle.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact cutané Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu. Contact avec les yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non disponible.

Corrosion et/ou irritation de

la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Lésion/irritation grave des yeux

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies

N'est pas un sensibilisant respiratoire.

respiratoires

Sensibilisation de la peau Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule

germinale

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Nom de la matière : KAST-O-LITE 30 LI PLUS SDS US

Cancérogénicité

En 1997, le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée de sources professionnelles pouvait provoquer un cancer du poumon chez l'homme. Toutefois, lors de son évaluation globale, le CIRC a observé que « le pouvoir cancérogène n'étail pas détecté dans toutes les conditions industrielles examinées. Le pouvoir cancérogène peut dépendre de caractéristiques intrinsèques de la silice cristalline ou de facteurs externes qui touchent son activité biologique ou la distribution de ses polymorphes. » (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes de substances chimiques pour l'être humain, Silice, poussière de silicates et fibres organiques, 1997, vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En juin 2003, le CSLEP (Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques) a conclu que le principal effet chez l'être humain de l'inhalation de la poussière de silice cristalline respirable est la silicose. « Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il, chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (SCOEL SUM Doc 94-final, juin 2003) Selon l'état de la technique actuel, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée de manière systématique en respectant les limites d'exposition professionnelle réglementaires existantes. Peut provoquer le cancer. Une exposition professionnelle à de la poussière respirable et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Cristobalite (CAS 14464-46-1) 1 Cancérogène pour l'homme.

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme.

silice amorphe (CAS 7631-86-9) 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

Cristobalite (CAS 14464-46-1) Carcinogène connu chez l'homme.

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène

pour les humains

Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) Carcinogène connu chez l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Effets sur le développement

0 Quartz (SiO2) Effets sur le développement - Catégorie de l'UE Quartz (SiO2) 0 **Embryotoxicité** Quartz (SiO2) 0 Reproductivité Quartz (SiO2) 0

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Risque d'aspiration N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut

causer des effets chroniques.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée disponible.

Potentiel de bio-accumulation Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Nom de la matière : KAST-O-LITE 30 LI PLUS 5874 Version n°: 01 Date de publication: 15-août-2016 SDS US

Autres effets nocifs

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination

Ce produit, en son état actuel, lorsqu'il est jeté ou détruit, n'est pas un déchet dangereux, selon la réglementation fédérale (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la RCRA (Loi pour la Conservation et la Restauration des Ressources), l'utilisateur du produit a la responsabilité de déterminer, au moment de la mise au rebut, si le produit répond au critère de la RCRA en matière de déchets dangereux.

Code des déchets dangereux

Sans objet.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Non disponible.

Emballages contaminés

Non disponible.

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon

Sans objet.

l'Annexe II de MARPOL 73/78

et le recueil IBC

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la

des Etats-Unis

définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Un ou plusieurs composants ne sont pas répertoriés sur TSCA.

All chemical substances in this product are listed on the TSCA chemical substance inventory where

required.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réalementé.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Danger immédiat - Non Catégories de danger

Risque différé - Oui Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit

SARA 311/312 Produit

Non

chimique dangereux

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.	
Aluminium Oxide (Non-Fibrous)	1344-28-1	10 - 20	

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

SDS US 7/9 5874 Version nº: 01 Date de publication: 15-août-2016

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act Non réglementé. (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts — liste des substances

Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1) Cristobalite (CAS 14464-46-1) DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) silice amorphe (CAS 7631-86-9)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1) Cristobalite (CAS 14464-46-1) DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7) Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) silice amorphe (CAS 7631-86-9)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)

Cristobalite (CAS 14464-46-1)

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)

Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7) silice amorphe (CAS 7631-86-9)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT: Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer.

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)

Quartz (SiO2) (CAS 14808-60-7)

Inscrit: 2 septembre 2011

Inscrit: Le 1er Octobre 1988

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Nom de la matière : KAST-O-LITE 30 LI PLUS 5874 Version n°: 01 Date de publication: 15-août-2016

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 15-août-2016

Version n° 01

Avis de non-responsabilité Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances la date de création, mais ne

constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport

juridique contractuel.

Informations sur la révision Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise

Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients

Nom de la matière : KAST-O-LITE 30 LI PLUS

5874 Version n°: 01 Date de publication: 15-août-2016